

Paris, le 6 mai 2021

N°969

## Communiqué de presse



### Lancement d'un Appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour de nouvelles écoles de production dans les territoires

**Agnès Pannier-Runacher**, ministre déléguée auprès du ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance, chargée de l'industrie, France Industrie représentée par une délégation de chefs d'entreprise, **Olivier Sichel**, directeur général de la Banque des Territoires, et **Dominique Hiesse**, président de la Fédération nationale des Ecoles de production, se sont rendus ce jour à l'Ecole de Production ICAM Paris-Sénart à Lieusaint (77), pour lancer un appel à manifestation d'intérêt visant à doubler le nombre d'Ecoles de production d'ici à la fin 2023.

Les écoles de production sont des écoles techniques privées, reconnues par l'Etat, qui offrent une « troisième voie » de formation, entre les lycées professionnels et les CFA, à tous les jeunes motivés, dès 15 ans, qui veulent apprendre autrement leur métier, et pour lesquels le système éducatif classique se révèle inadapté.

Chaque école de production fonctionne à la fois comme une école et une entreprise. Encadrés par des maîtres professionnels, issus du métier, les jeunes se voient confier la fabrication de commandes passées par de vrais clients. Il existe aujourd'hui 35 écoles de production, principalement dans le secteur industriel (Usinage, Chaudronnerie, métallerie, électricité industrielle, textile..).

Les formations proposées dans les écoles de production sont diplômantes (CAP, BAC pro) avec un taux de réussite moyen de 93% et la sortie de l'école est toujours positive : soit vers l'emploi, généralement dans les entreprises clientes de l'école (**5 à 6 promesses d'embauches en moyenne**), soit en poursuite d'étude, en apprentissage principalement.

Les écoles de production s'inscrivent ainsi comme une solution efficace pour les jeunes dès 15 ans pour agir contre le décrochage scolaire, les entreprises qui souhaitent recruter sur des métiers en tension, les territoires qui veulent favoriser le développement industriel et promouvoir l'emploi des jeunes.

Le programme Territoires d'industrie, lancé fin 2018, a permis de faire émerger de nombreux projets sur le terrain. **Dans le cadre du plan France Relance, et du fonds d'accélération des investissements industriels dans les territoires qui s'inscrit dans ce même programme, ce sont déjà 11 projets de création ou d'extension d'écoles de production qui sont soutenus ou en passe d'être soutenus par l'Etat, pour 5,1 millions d'euros de subventions.**

**Fort de ce succès, les moyens de l'Etat et de la Banque des territoires à destination des Ecoles de production à vocation industrielle seront renforcés :**

L'appel à manifestation d'intérêt « Ecoles de production » offrira aux lauréats un accompagnement « sur-mesure », tout au long du projet de lancement de l'école. Cet accompagnement pourra être complété du soutien des collectivités territoriales (Région, EPCI) et s'orientera autour de deux axes centraux pour accélérer la réalisation des projets d'écoles de production :

1. **L'ingénierie en amont du projet** : la Banque des territoires pourra financer chaque projet sélectionné à hauteur de 50 000 € afin de réaliser les études amont permettant de développer le projet. Ces études amont permettent notamment d'établir le modèle économique, la structuration juridique de l'école et définir le contenu pédagogique de la formation ;

2. **Le financement** :

- une aide au financement des équipements et actifs à forte dimension industrielle (par exemple des plateaux techniques) pourra être accordée. Le taux de subvention maximum sur les investissements industriels sera de 50%, dans une limite de 800 000 € d'aide. Cette subvention sera engagée via le Fonds d'accélération des investissements industriels dans les territoires issu de France Relance. Après avoir mobilisé une enveloppe de 5 M€ pour 11 premiers projets, l'Etat mobilisera une enveloppe complémentaire de 5 M€ d'ici à la fin de l'année ;
- Pour financer l'amorçage du projet, les premiers investissements et le besoin en fonds de roulement sur les premières années d'activité, un prêt subordonné (d'un montant de 100 000 à 300 000 €) pourra être octroyé par la Banque des territoires. En cas de non-éligibilité du projet à un prêt subordonné, celui-ci pourra faire l'objet d'une subvention d'amorçage (jusqu'à 100 000 €).

L'action de la Banque des Territoires aux côtés de l'Etat s'inscrit dans le cadre de sa mobilisation dans Territoires d'industrie, visant à accompagner le déploiement de 50 centres de formation au titre du programme initial et 20 supplémentaires à l'occasion de ce nouvel AMI, et former 15 000 nouvelles personnes aux métiers de l'industrie d'ici 2023. D'ores et déjà, 33 projets ont été instruits (13 écoles de production, 10 Cnam dans le cadre d'un AMI, 3 centres Afpa et 7 autres – hors partenariats).

Les territoires (élus locaux, industriels) sont invités à déposer leur candidature avant le 15 octobre 2021 sur la [plateforme en ligne dédiée](#) soit pour des projets non matures nécessitant un soutien à l'ingénierie, soit pour des projets matures nécessitant un soutien en financement de l'Etat ou de la Banque des territoires.

Pour **Agnès Pannier-Runacher**, « *Les écoles de production constituent un modèle éprouvé d'accès à des métiers industriels pour des jeunes décrocheurs, assurant la formation de talent pour les entreprises industrielles qui peinent à recruter. Beaucoup de projets ont émergé dans le cadre de l'initiative Territoires d'industrie. C'est dans ce contexte et au regard du rôle social et économique que jouent ces établissements que L'État va accroître le soutien à ces écoles en lien avec la Banque des Territoires. C'est l'objet de l'appel à manifestation d'intérêt annoncé ce jour, qui permettra d'accélérer les projets en cours et de permettre la création de nouvelles écoles. Je souhaite que tous les départementaux puissent bénéficier de cette offre de formation sur mesure qui s'inscrit en pleine adéquation avec les besoins locaux.* »

## **Contacts presse**

Cabinet d'Agnès Pannier-Runacher : 01 53 18 44 38 - [presse@industrie.gouv.fr](mailto:presse@industrie.gouv.fr)

Banque des Territoires – Groupe CDC : 06 38 53 97 67 - [marie-caroline.cardi@caissedesdepots.fr](mailto:marie-caroline.cardi@caissedesdepots.fr)

France Industrie - [sbaty@franceindustrie.org](mailto:sbaty@franceindustrie.org)

Fédération des Ecoles nationales de production - [pcarret@ecoles-de-production.com](mailto:pcarret@ecoles-de-production.com)